

Campagne de bourse de lycée 2023-2024



La première campagne de demande de bourse de lycée pour l'année scolaire 2023-2024 se déroulera

Jusqu'au 5 juillet 2023

Détail de la procédure sur l'ENT du Lycée Amédée Gasquet rubrique ETABLISSEMENT, Onglet Bourses

Public concerné :

Anciens élèves du lycée A.GASQUET non boursiers en 2022/23 qui pensent avoir le droit aux bourses :

Accès au simulateur pour connaître vos droits (<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr>)

et

NOUVEAUX élèves entrants au lycée cette année

- Accès au simulateur pour connaître vos droits (<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr>)

La demande se fait en ligne avant le 5 juillet 2023 (ou entre le 1^{er} septembre et le 19 octobre 2023) sur :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Pour les autres élèves :

Les élèves déjà boursiers en Lycée en 2022/2023 :

- **La bourse de Lycée est reconduite automatiquement si vous n'êtes pas redoublant ou si vous n'avez pas changé de lycée.**
- **Si vous étiez boursier et que vous redoublez en 2023/2024 : signalez-vous au secrétariat ou à l'intendance**
- **Si vous étiez boursier et que vous arrivez d'un autre lycée : signalez-vous au secrétariat ou à l'intendance**
- **Si votre situation familiale à changer** (demande de changement de bénéficiaire de la bourse suite à séparation par exemple), il faut vous signaler à l'Intendance ou au Secrétariat avant le 10 octobre)